Lundi 5 Juin 2023
Pas de commentaires dans le registre /

Mardi 06 Juin 2023.
— Pas de mail —

- 6 JUIN 2023

Bonjour,

Je me permets de vous écrire suite à notre échange de la semaine dernière concernant la révision du plan local d'urbanisme et le changement de zone prévu sur les parcelles cadastrées BD 117/119/120, sises 1/2/5 rue Legoix et 10 B rue de Souilly à Claye-Souilly.

En effet, ces propriétés appartiennent à ma famille depuis plusieurs décennies et je ne comprends pas ce changement (passage de la zone UAb à la zone UB) qui d'après moi, n'est pas justifié pour les raisons suivantes :

- D'une part, l'ensemble constitue 1.971 m2 de terrain (soit l'un des plus gros tènements fonciers du bourg) entouré de 2 voies publiques permettant ainsi une constructibilité totale, et cela, même avec les nouvelles règles relatives à la bande de constructibilité en zone UAb.

- D'autre part, ma propriété est exclue de la zone UAb alors que les propriétés des rues d'en face sont restées dans cette même zone. Cette modification n'est pas logique car ma propriété répond entièrement à la description faite de la zone UA « cœur historique » et non à la description de la zone UB « tissu pavillonnaire issu de lotissements ».

Ainsi, de par la taille et la configuration de ce terrain, je tiens à signaler qu'un promoteur immobilier m'a présenté un projet de résidence intergénérationnelle (50 % jeunes actifs et 50 % seniors) social en R+1+Combles d'environ 50 logements avec une micro-crèche de 12 berceaux en rez-de-chaussée. Ce projet m'a semblé pertinent car il permet de contribuer à la réalisation de logements sociaux comme l'exige la préfecture, et cela avec des logements pour tout type d'âge dans un bâtiment avec une haute performance énergétique

Aussi, au vu des éléments évoqués ci-dessus, je demande à ce que ma propriété reste en zone UAb dans le futur plan local d'urbanisme de la commune.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement,

Patrick Giron
0637857939